



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 mai 2014**

Délibération n° 2014-0047

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : mercredi 7 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : vendredi 16 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Broliquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Cachard, Mme Sarselli.

Conseil de communauté du 15 mai 2014**Délibération n° 2014-0047**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Comité social du personnel (COS) a été créée le 7 mai 1981. La Communauté urbaine de Lyon en est l'un des membres fondateurs.

Cette association a pour but d'instituer en faveur des agents de la Communauté urbaine et des collectivités publiques adhérentes (collectivités territoriales, établissements publics et groupements de communes) implantées sur le territoire de la Communauté urbaine, toutes formes d'aides jugées opportunes, notamment financières et matérielles, toutes actions de nature à favoriser leur épanouissement personnel, plus spécialement dans le domaine social, culturel et sportif et à favoriser les liens de solidarité et d'amitié entre les agents de ces différents services et collectivités publiques.

La Communauté urbaine fait bénéficier à son personnel :

- des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune et décide, pour certaines, d'en confier la gestion au comité social à titre exclusif,

- des prestations sociales proposées par le comité social selon les orientations suivantes :

- . assurer une politique sociale cohérente en faveur des diverses catégories de bénéficiaires,
- . aider socialement et financièrement les personnels en difficulté et leur famille,
- . diversifier les actions en faveur des enfants du personnel,
- . favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour l'ensemble du personnel et contribuer au développement des séjours de vacances et à la réalisation de projets de voyages, dans les limites du budget de l'association.

Les activités développées par le comité social du personnel, conformément à son objet, sont donc compatibles avec les compétences exercées par la Communauté urbaine.

Les membres fondateurs de l'association sont la Communauté urbaine et les collectivités territoriales, établissements publics et groupements de communes implantés sur le territoire de la Communauté urbaine suivants :

Albigny sur Saône, Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert, Cailloux sur Fontaines, Centre communal d'action sociale (CCAS) de Champagne au Mont d'Or, CCAS de Craponne, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Jonage, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Marcy l'Etoile, Montanay, Poleymieux, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis les Ollières, Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), Solaize, Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER), SYMALIM Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc loisirs et lac de Miribel-Jonage (SYMALIM), Syndicat mixte des Monts-d'Or, Syndicat des transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Vernaison.

L'assemblée générale est constituée de l'ensemble de ces membres fondateurs.

Le conseil d'administration comprend un 1er collège de 22 membres fondateurs : 6 représentants de la Communauté urbaine de Lyon et 4 représentants des communes ou établissements ayant adhéré au comité social. La durée de leur mandat est celle du mandat de l'assemblée de la Communauté urbaine.

Le 2° collège est composé de 12 représentants élus par les bénéficiaires parmi les agents en activités présentés par les syndicats représentatifs sur le plan national et dont les instances sont dûment déclarées sur le plan local ainsi que de 12 membres suppléants. La durée du mandat des administrateurs du deuxième collège est celle du mandat de l'assemblée de la Communauté urbaine.

Il convient donc de désigner les 6 représentants de la Communauté urbaine au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Comité social du personnel ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Michel Rousseau, mesdames Murielle Laurent, Djamila Ghemri, Samia Belaziz, messieurs Jean-Wilfried Martin et Yves Jeandin en tant que titulaires pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Comité social du personnel.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2014.